

**RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS
DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT**

EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2024

STRUCTURE, VISION ET VALEURS

Notre structure

Uniboard Canada Inc. ("Uniboard" ou la "Société") est une entité privée constituée en vertu d'une loi fédérale (NE : 137921797RC0002), incorporée par voie de fusion le 28 septembre 2012.

Le siège social de Uniboard est situé au 5555, rue Ernest-Cormier, suite 100, à Laval, Québec, Canada.

Uniboard est l'un des principaux fabricants nord-américains de produits en bois d'ingénierie, avec une capacité installée de plus de 660 millions de pieds carrés de panneaux de particules bruts, de panneaux de fibres à haute et moyenne densité, dont plus de 50 % sont transformés en stratifiés thermofusionnés à valeur ajoutée.

Uniboard possède et exploite trois (3) usines ainsi qu'une usine de production de résine, toutes situées au Québec. Ces usines sont situées à Sayabec, Val-d'Or et Mont-Laurier.

Uniboard emploie plus de 800 personnes dans ses usines et son siège social.

Les produits Uniboard sont fabriqués au Québec et vendus aux détaillants, distributeurs et fabricants de produits finis au Canada et aux États-Unis, desservant les secteurs des armoires de cuisine, du meuble, du bureau, de la rénovation résidentielle et de la construction.

Les produits Uniboard sont vendus et distribués au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire de détaillants indépendants. (www.uniboard.com).

Notre vision

- Promouvoir une culture de sécurité à la pointe de l'industrie
- Atteindre l'excellence opérationnelle en termes de qualité, de coût et de fiabilité grâce à la technologie et au savoir-faire
- Établir la norme en matière d'innovation pour nos produits
- Être le chef de file de l'industrie en matière de développement durable
- Offrir une expérience client exceptionnelle
- Surperformer l'industrie en termes de croissance

Nos valeurs

- **Santé et sécurité**
Protéger nos employés grâce à des politiques et pratiques rigoureuses en matière de santé et de sécurité est essentiel à nos activités. Un environnement de travail propre, sain et sûr contribue à de bons résultats en matière de sécurité, ce qui est bon pour nos employés et pour notre entreprise.
- **Expérience client**
La réactivité, l'engagement et le dévouement, combinés à la création de valeur client grâce à des technologies innovantes, une qualité supérieure et un service exceptionnel, sont le moteur de notre expérience client.
- **Innovation**
L'innovation consiste à trouver des solutions créatives qui font la différence et nous inspirent à toujours garder une longueur d'avance.
- **Le respect**
Le respect est au cœur de nos préoccupations chez Uniboard. Pour nous, il signifie la considération envers nos employés. Le respect au quotidien se traduit par des relations interpersonnelles respectueuses et la protection de l'intégrité de chaque travailleur. Nous nous efforçons de favoriser le développement de chacun en offrant un environnement de travail agréable et favorable.
- **Autonomisation**
Nous favorisons un environnement de travail entrepreneurial qui permet aux employés de maximiser leur contribution et d'atteindre leurs objectifs professionnels. Nous respectons et valorisons la collaboration et le travail d'équipe afin de saisir les opportunités qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.
- **Discipline**
Notre stratégie d'entreprise repose sur un ensemble d'objectifs clairs et de plans d'action qui sont mis en œuvre avec énergie et rigueur. La responsabilité, maîtrise des coûts et amélioration continue sont au cœur de notre philosophie d'entreprise.
- **Gestion de l'environnement**
Notre politique environnementale repose sur l'utilisation durable des ressources naturelles et a été mise en œuvre dans le souci de la santé et du bien-être de nos employés, de nos clients et de la communauté. Notre programme d'audit environnemental, nos certifications de produits et notre position de leadership mondial en matière de développement de produits écologiques sont les marques de fabrique de notre programme de gestion environnementale.

NOS CERTIFICATIONS

Nos usines de Val-D'or et de Sayabec sont certifiées ISO 9001:2015.

Nous sommes certifiés par le *Forest Stewardship Council* (FSC) pour notre chaîne de traçabilité et notre bois contrôlé. Cette certification a été vérifiée par un organisme tiers. La certification FSC atteste également que nos travailleurs bénéficient d'une formation, d'une protection en matière de santé et sécurité au travail et d'une rémunération équitable.

Nos panneaux bruts répondent aux normes des composites éco-certifié (ECC). Tous nos produits sont conformes aux exigences du titre VI de la Loi sur la protection de l'environnement, de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (EPA TSCA) et du Règlement sur les émissions de formaldéhyde provenant des produits de bois composite (CANFER).

NOTRE CHÂÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES RISQUES

L'achat des matières premières nécessaires à la fabrication de ses produits est assuré par le service des achats. Ce service compte environ neuf (9) employés répartis dans trois (3) usines, une (1) usine de résine et le siège social.

Le service des achats planifie sa chaîne d'approvisionnement avec des fournisseurs ayant une relation contractuelle avec Uniboard. (fournisseurs de niveau 1) Cette liste est conforme aux règles et sanctions d'Affaires mondiales Canada. En établissant cette liste de fournisseurs, Uniboard évite de traiter avec des pays présentant un risque élevé de travail forcé ou de travail des enfants. De plus, Uniboard vérifie les documents et informations publiques de tous ses fournisseurs de niveau 1 avant d'établir une relation d'affaires et les surveille étroitement tout au long de cette relation.

La politique d'achat du service des achats comporte plusieurs contrôles et contrepoids sous la forme de différents niveaux d'approbation pour prévenir et contenir les erreurs.

Pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2024, la plupart des fournisseurs d'Uniboard étaient situés au Canada et aux États-Unis.

Les fournisseurs sont tenus de lire et de respecter le Code de conduite des fournisseurs d'Uniboard. Ce Code de conduite fait partie intégrante du bon de commande d'Uniboard et est publié sur le site web d'Uniboard. (<https://www.uniboard.com/en/code-de-conduite-des-fournisseurs-de-uniboard>)

Le Code de conduite d'Uniboard met l'accent sur le respect mutuel, l'honnêteté et l'intégrité. «Nous respectons la dignité, la confidentialité et les droits individuels de chacun. Nous ne tolérons ni la discrimination, ni le harcèlement, ni les insultes. Nous sommes ouverts et

honnêtes; nous assumons nos responsabilités. Nous sommes des partenaires fiables. Ces principes s'appliquent aussi bien à la coopération interne qu'à la conduite envers les partenaires externes ».

Cette philosophie s'étend à la politique d'Uniboard sur l'utilisation des médias électroniques et sociaux. La Société a mis en place un mécanisme de traitement des plaintes et accueille favorablement les suggestions constructives concernant cette politique ou d'autres. Le Code stipule que toute violation de ses règles peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Uniboard dispose d'un conseiller juridique d'entreprise qui conseille sur les exigences de conformité aux lois relatives au travail forcé ou au travail des enfants, ainsi que sur les meilleures pratiques.

La nature de ce type d'industrie ne se prête pas aux violations ni au travail forcé ou au travail des enfants. Par conséquent, le risque dans notre secteur est faible et la nécessité de prendre des mesures supplémentaires l'est tout autant.

FORMATION

Au cours de la dernière année, Uniboard a dispensé aux membres du service des achats une formation sur la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement et les dispositions de la Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Cette formation abordait notamment les risques de travail forcé et de travail des enfants dans les opérations de la chaîne d'approvisionnement. Cette formation était obligatoire.

A l'avenir, Uniboard a l'intention d'étendre cette formation et de l'étendre à l'ensemble du personnel de direction.

DÉTERMINATION DES RISQUES DU TRAVAIL FORCÉ ET DU TRAVAIL DES ENFANTS EFFICACITÉ EN PRÉVENTION

En plus des informations divulguées ci-dessus, la Loi exige que les entités déclarantes divulguent les éléments suivants :

« (d) l'ensemble des mesures qu'elle a prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants;

(e) l'ensemble des mesures qu'elle a prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement. »

Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié dans les chaînes d'approvisionnement d'Uniboard et, par conséquent, Uniboard n'a pas été tenu de prendre les mesures décrites aux alinéas (d) et (e) ci-dessus.

(APPROBATION ET ATTESTATION À SUIVRE)

APPROBATION DU RAPPORT ET ATTESTATION

Je certifie avoir examiné les informations contenues dans le rapport concernant l'entité mentionnée ci-dessus. À ma connaissance et après avoir exercé une diligence raisonnable, je certifie que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice mentionnée ci-dessus.

James N. Hogg
Président et chef de la direction
Le 30 mai 2025

J'ai le pouvoir de lier Uniboard Canada Inc.



Signature